

Adoptez les bons réflexes en cas d'incendie !



Lorsque le détecteur sonne, il faut adopter les bons réflexes pour ne pas se mettre en danger.

- Gardez votre calme.
- Analyser la situation.
- Souvenez-vous que la fumée tue.
- Ouvrez la porte avec précaution sans la relâcher. Soyez prêt à la refermer si de la fumée entre brutalement. Si la fumée vous empêche d'évacuer, confinez-vous en calfeutrant la porte avec des linges de préférence humides.
- Si vous pouvez évacuer, quittez votre domicile en fermant la porte derrière vous pour éviter la propagation du sinistre.
- Contactez dans tous les cas, les sapeurs-pompiers en composant le **18 ou le 112**.
- A leur arrivée, manifestez-vous à la fenêtre.
- Si vous pouvez agir sur le feu naissant (flammes de quelques centimètres de hauteur et peu de fumée) éteignez-le.
- Si vous êtes formés à l'utilisation des extincteurs, utilisez-les pour éteindre le feu naissant.



Adoptez les bons comportements pour éviter la naissance d'un sinistre !

Il est important de prendre conscience des dangers présents dans la maison et de les limiter.

- Choisissez des blocs multiprises aux normes **NF** et respectez les puissances maximales indiquées sur chacun d'eux.
- Evitez de laisser tourner l'électroménager la nuit (lave linge, sèche linge et lave vaisselle).
- Eteignez bien cigarettes et bougies, ne laissez pas de bougies allumées sans surveillance.
- Ne laissez pas de dispositif inflammable à portée des enfants (allumettes, briquets, produits inflammables...)
- Ne laissez pas de casseroles, poêles, friteuses sans surveillance.
- Ne posez pas de voilage sur les lampes.
- Faites ramoner les conduits de cheminée et de poêle au minimum une fois par an.

Service Départemental d'Incendie et de Secours de Loire-Atlantique

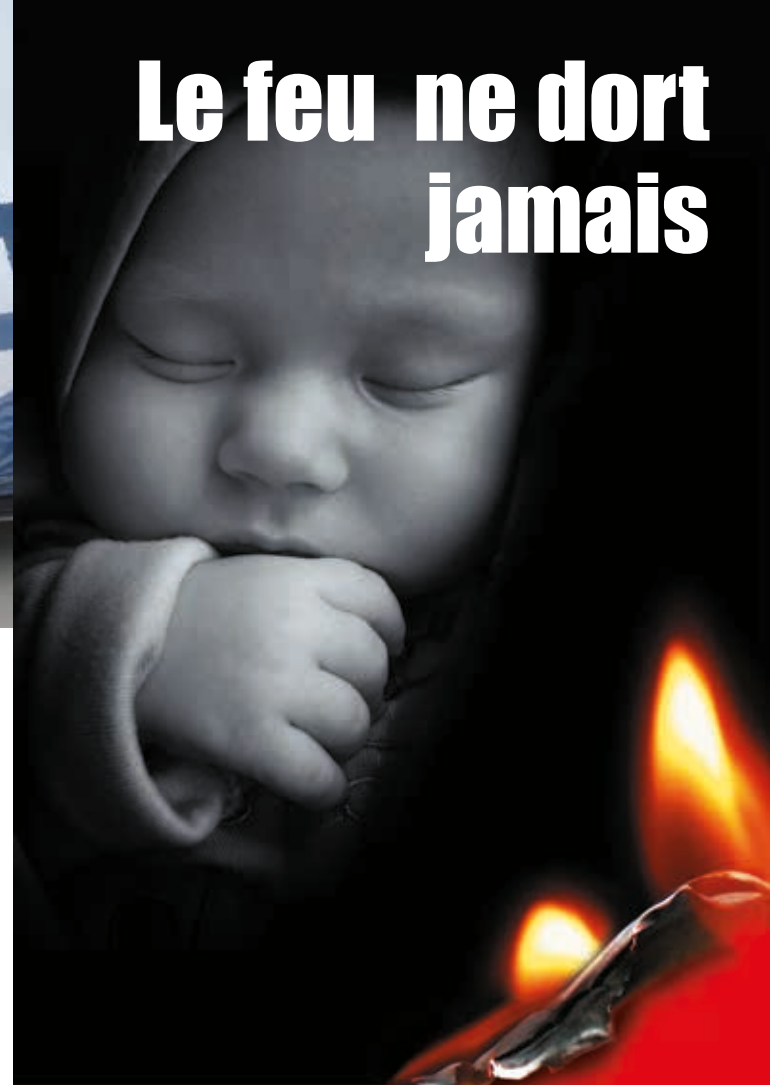
ZAC de Gesvrine - 12, rue Arago - BP 4309 - 44243 La Chapelle-sur-Erdre Cedex
Tél. 02 28 09 81 00

www.sdis44.fr



Design graphique Bleu Com' Cèdre - www.bleucomcedre.com - Crédit photo : Fotolia © jesamir / M. David - R. Funeau - E. Michel - A. Viallet - SDIS44 - Janvier 2016

Le feu ne dort jamais



- ⊗ Installez des DAAF*
- ⊗ Adoptez les bons réflexes en cas de feu
- ⊗ Adoptez les bons comportements pour éviter la naissance d'un feu



DAAF*
Détecteur autonome avertisseur de fumée



La fumée tue !




Les DAAF sauvent des vies !

Qu'est-ce qu'un DAAF ?

- Le Détecteur Autonome Avertisseur de Fumée est un appareil qui sonne au contact de la fumée. Il émet un son strident pour prévenir les occupants du logement soit en les réveillant, soit en attirant leur attention.

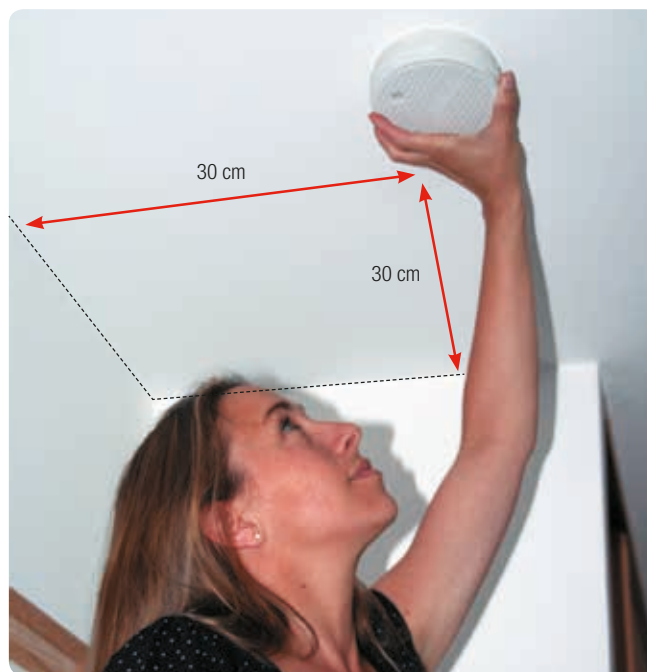
Quel type d'appareils choisir ?

- Choisissez des appareils conformes aux normes EN 14604 et portant le marquage . Ce double marquage est gage de qualité.
- Il est préférable d'acquérir des détecteurs avec des piles d'une autonomie de 5 ans ou 10 ans.

Où implanter un détecteur ?

L'intérêt du DAAF est de permettre une détection précoce. Pour savoir où implanter des détecteurs, il faut raisonner en volume à risques et volumes à protéger :

- Un volume à risques est un endroit où les sources d'incendie sont nombreuses (comme la buanderie, le cellier, le bureau...)
- Placez votre détecteur de fumée à distance des éléments de cuisson (cuisine), des sources d'humidité (salle de bain) et des gaz d'échappement (garage).
- Un volume à protéger est un endroit sensible où les personnes dorment ou se reposent.
- Idéalement, il faut équiper chaque chambre, la pièce principale et les pièces à risques.
- Au minimum, il faut un détecteur par niveau d'habitation (étage).



«S'il y a de la fumée, il ne faut pas y aller !»

- ⊗ La fumée est toxique : elle asphyxie et tue en quelques minutes
- ⊗ La fumée est opaque : elle empêche de voir
- ⊗ La fumée est chaude et inflammable : elle brûle
- ⊗ La fumée est mobile et envahissante : elle propage l'incendie
- ⊗ Les feux d'habitations produisent beaucoup de fumée

70% des décès liés aux incendies ont lieu la nuit. Les détecteurs de fumée sont là pour vous alerter et vous réveiller dès l'apparition des premières fumées, avant qu'il ne soit trop tard.



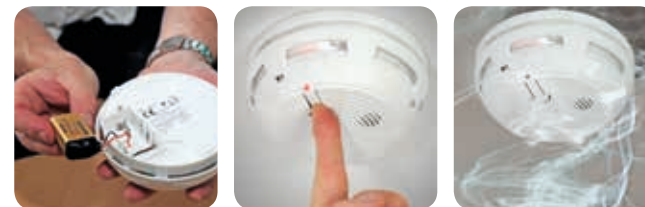
Où positionner un DAAF dans une pièce ?

- De préférence au plafond. De nombreux modèles se posent également au mur (lisez la notice d'utilisation).
- Les fumées d'incendie étant chaudes, elles s'élèvent vers le haut. Il faut positionner l'appareil en partie haute à 30 cm des angles de murs et des bouches de ventilation (VMC).

Comment tester un DAAF ?

Il faut tester la pile et la chambre de détection.

- Pour tester la pile, il faut appuyer sur le bouton test une fois avant d'installer le DAAF et une fois après l'avoir fixé, puis régulièrement par la suite.
- Pour tester la détection : approchez une allumette fumigène ou des bâtonnets d'encens et assurez-vous que la sonnerie d'alarme se déclenche.



Le DAAF, un équipement obligatoire

- **Le 8 mars 2015 au plus tard**, tous les logements doivent être équipés d'au moins un détecteur de fumée normalisé.
- **C'est au propriétaire** du logement d'installer le détecteur de fumée.
- L'occupant du logement (locataire ou propriétaire) **veille à l'entretien et au bon fonctionnement du détecteur**. Ces dispositions sont reprises dans l'article L129-8 du code de construction et de l'habitation.